

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	29 (1958)
Heft:	9
Artikel:	Une institution unique en Suisse : le franc-alieu de Lignières
Autor:	Froté, Emile
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ne se fera pas du jour au lendemain, mais l'essentiel est de «démarrer», de travailler, de construire, de mettre ainsi l'horlogerie suisse en possession des moyens — au sens large du terme — grâce auxquels il lui sera possible de doubler victorieusement le cap des difficultés qui l'attendent et de maintenir bien haut son pavillon sur tous les marchés du globe.

Tels sont en tout cas les buts à la réalisation desquels entendent travailler fermement COH, les commissions et comités qui en dépendent, ainsi que son secrétariat général.

C.-M. WITTWER

Une institution unique en Suisse : le franc-allem de Lignières

Il suffit de séjourner deux ou trois jours dans l'hospitalier village de Lignières sis à l'occident du grand plateau de Diesse pour entendre parler du *franc-allem* dont les origines remontent au moyen âge. N'importe quel habitant vous apprendra que dans le territoire du franc-allem — remarquons à l'intention des Jurassiens peu familiers de ce terme que la liaison est de rigueur — les transactions immobilières sont exemptes des droits de mutation, désignés en pays de Neuchâtel sous le nom de lods. La commune de Lignières possède ainsi une enceinte assez vaste où l'acquéreur d'une propriété est affranchi de la taxe habituelle. Terre franche, c'est-à-dire exempte de lods.

Le 9 septembre 1897, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel tenait à Lignières sa trente-troisième séance générale d'été et à cette occasion M. Max Diacon présenta une intéressante monographie sur cette localité.

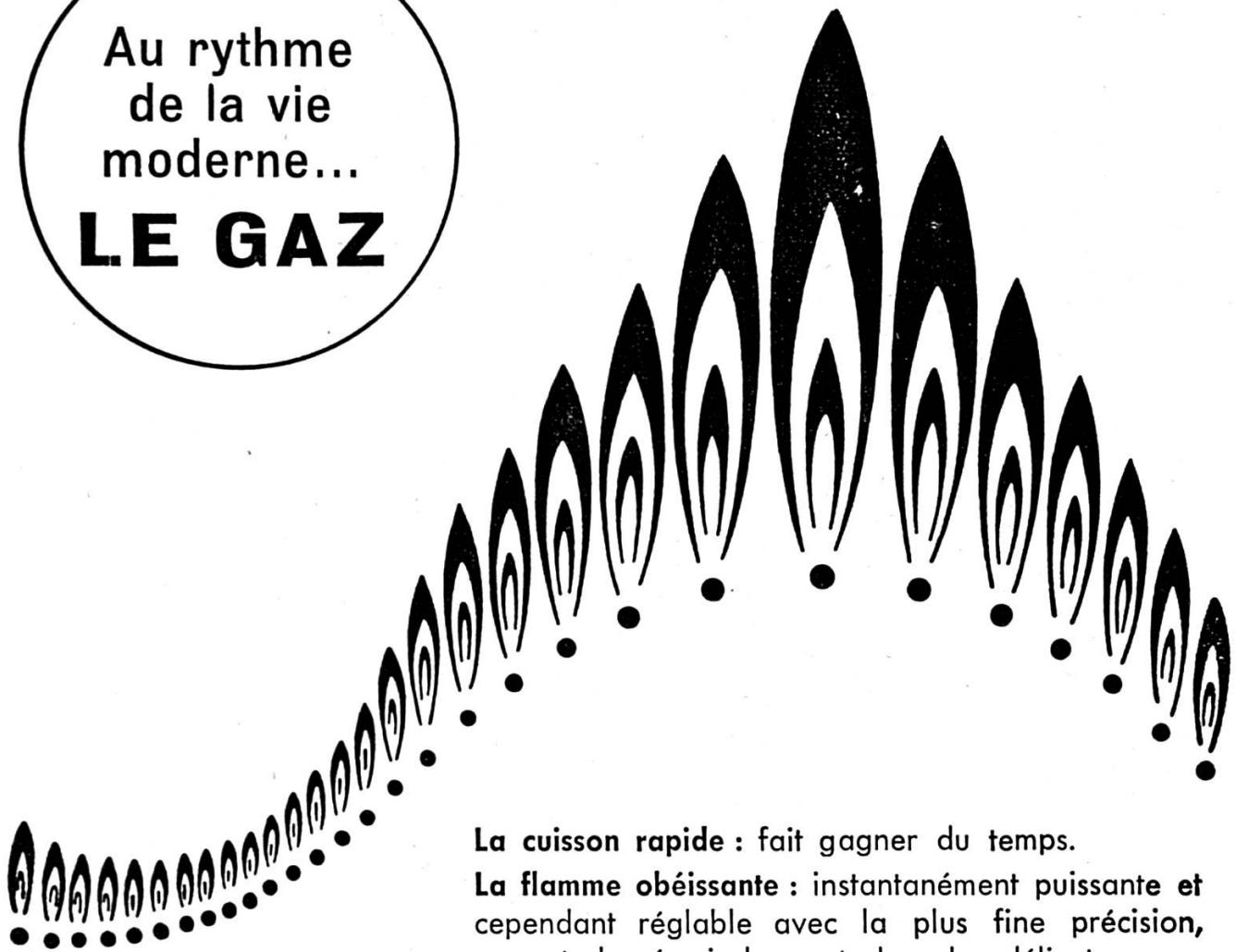
L'histoire de Lignières offre des particularités qui n'ont pas d'analogie dans d'autres localités du canton et même de Suisse. Les circonstances, entre autres, qui virent aux siècles passés la transformation d'une partie du territoire de la commune en *franc-allem* et qui permirent de le conserver jusqu'à ce jour franc de lods, sont assez remarquables pour mériter l'attention de l'historien. Le travail de M. Diacon a paru dans les pages du « Musée neuchâtelois » du mois de novembre de la même année. Qu'il se réfère à plusieurs reprises à Quiquerez ne saurait nous étonner. Rien de ce qui touchait à l'Evêché n'était étranger à notre historien et archéologue jurassien.

A Lignières le pays de Neuchâtel n'a point de frontières naturelles. Aujourd'hui comme hier la frontière coupe en deux un champ d'orge, un jardin, même un immeuble dont la cuisine est sur territoire neu-châtelois et le reste du bâtiment sur la commune jurassienne de Nods. Aussi les contestations de limites, le bornage, en un mot, sera la continue préoccupation des deux Etats limitrophes. Essayons de remonter le cours de l'histoire pour expliquer l'état de choses actuel :

Un traité de paix signé au début du quatorzième siècle entre l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel adjuge à ce dernier la moitié de

Au rythme
de la vie
moderne...

LE GAZ



La cuisson rapide : fait gagner du temps.

La flamme obéissante : instantanément puissante et cependant réglable avec la plus fine précision, permet de réussir les mets les plus délicats.

Les usines à gaz jurassiennes de

Bièvre

Delémont

Granges

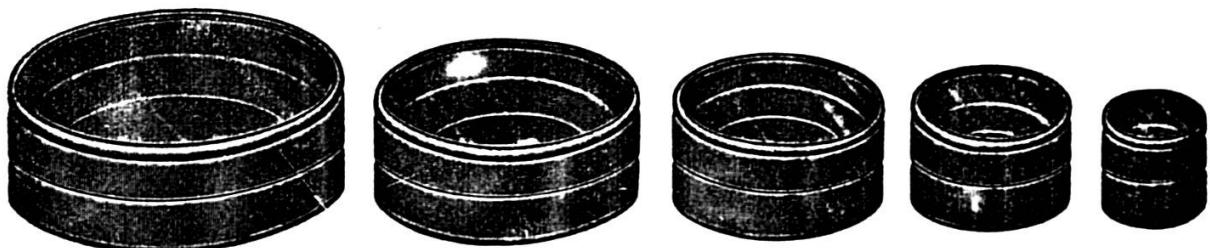
Moutier

Porrentruy

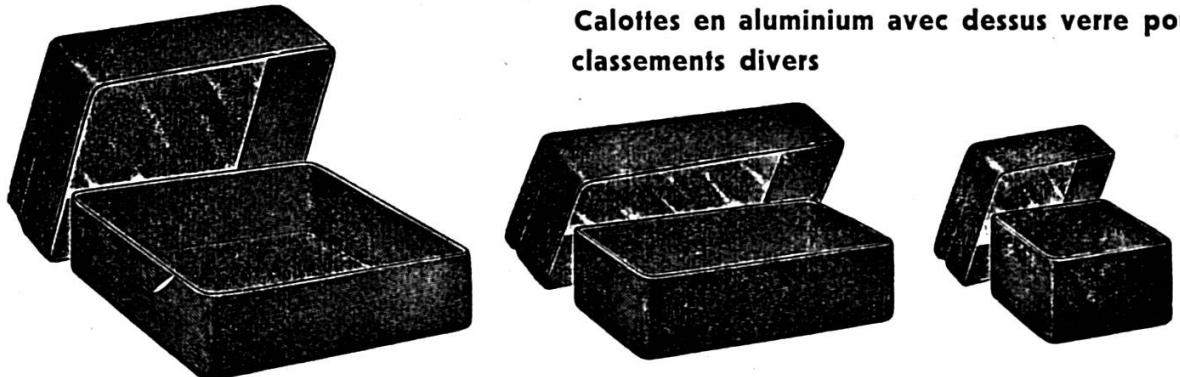
Saint-Imier

Tavannes

FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pour classements divers

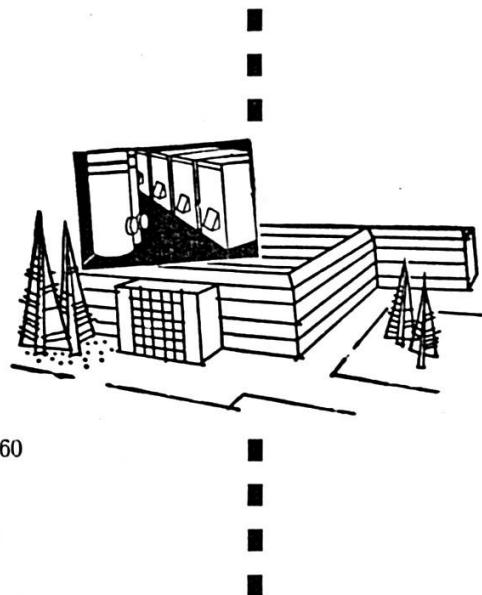


LA CENTRALE — Bienne

858

PÄRLI & CIE

BIENNE DELÉMONT PORRENTRUY TRAMELAN



860

Chauffage central

Application de la chaleur

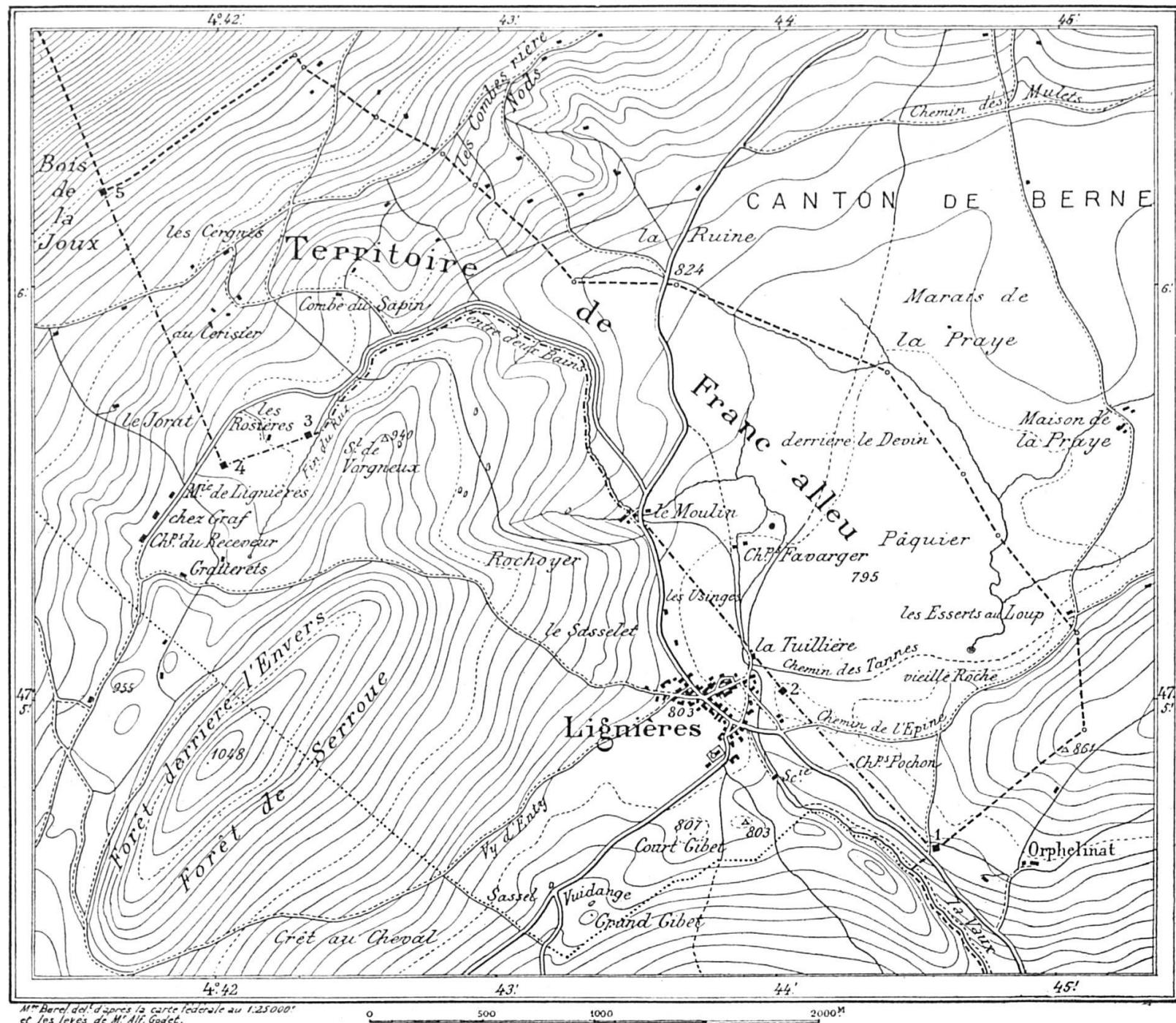
à tout usage

Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

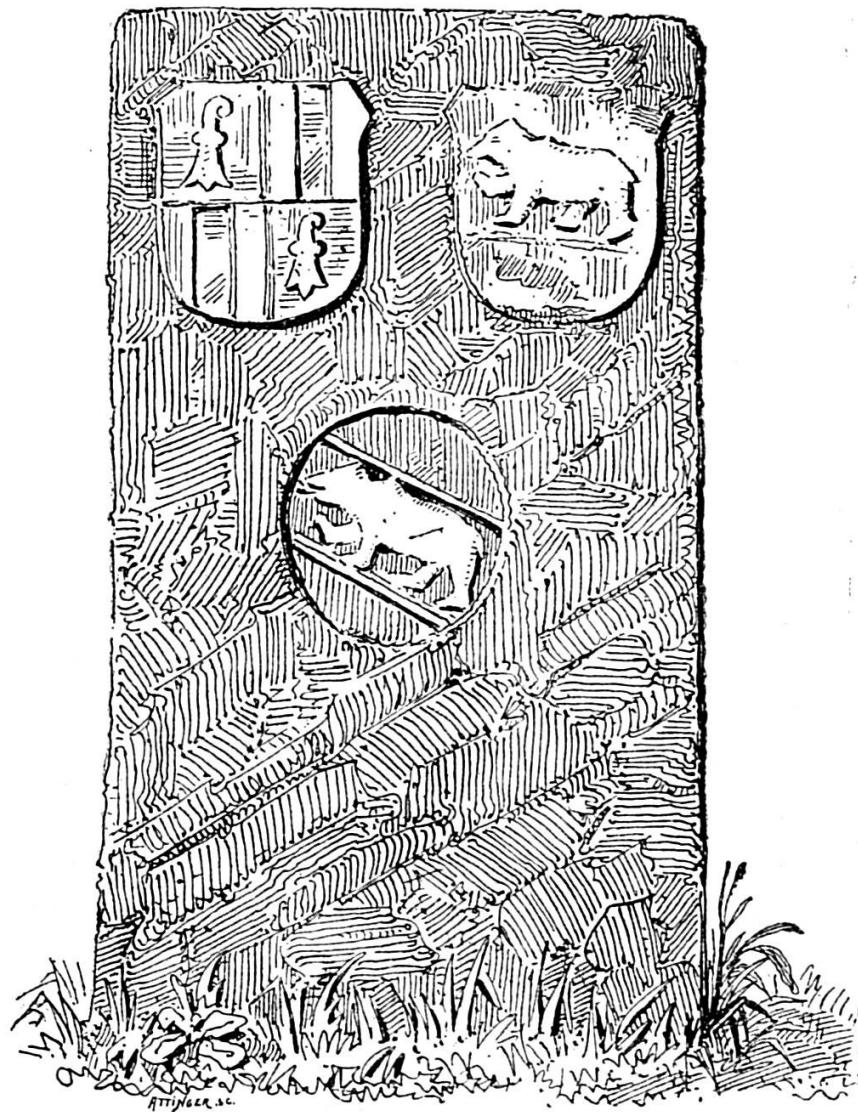
Climatisation

Installations sanitaires



Lignières à l'égard du temporel. Au spirituel, Lignières continue naturellement de dépendre — ainsi que la Montagne de Diesse — de l'évêché de Lausanne.

A la suite de ce traité sera établie la justice de la communauté : composée de douze juges, dont six étaient sujets de l'évêque de Bâle et



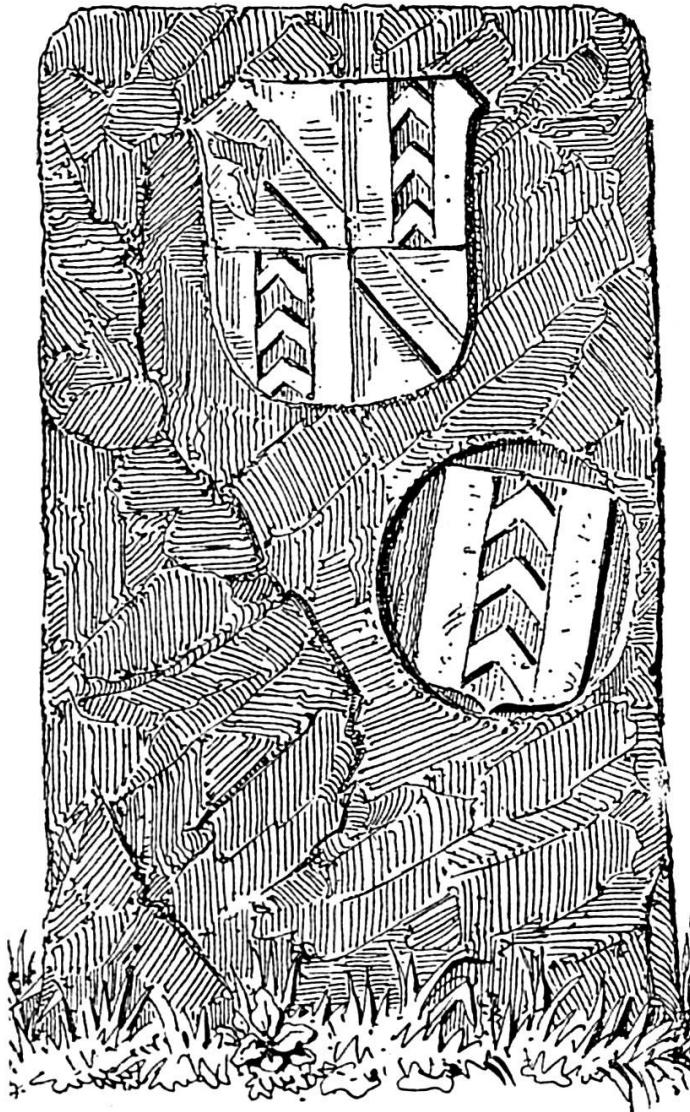
Champ-Fahy

six sujets du comte. L'évêque nommait le maire qui présidait et le comte désignait le sergent.

Par un accord postérieur, daté de 1531, fut instituée une cour d'appel particulière pour les causes jugées à Lignières, toujours mi-partie, comme le tribunal inférieur lui-même. Elle siégeait au Landeron sous la présidence alternative du châtelain de ce lieu et de celui du Schlossberg, qui avait pour assesseurs quatre membres de la justice du Landeron et quatre membres de la justice de La Neuveville.

Cette juridiction fut mixte jusqu'au début du dix-septième siècle et elle a subsisté jusqu'en 1848, date de la révolution neuchâteloise.

Pour que l'on sût bien jusqu'où s'étendait la justice de Lignières, Jacques-Philippe de Gundelsheim, prince de Porrentruy, demanda que l'on posât des bornes à la limite de la mairie de La Neuveville et de la Montagne de Diesse. Entre Ligniérois et gens de Nods surtout, la lutte était perpétuelle au sujet des lignes de démarcation et des droits que



Champ-Fahy

chacun prétendait avoir tant sur les forêts que sur la libre pâture. François d'Orléans, comte de Neuchâtel, accéda à cette demande.

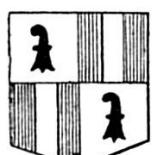
En 1535 siégeant à La Neuveville un tribunal arbitral désigné par le prince-évêque, Leurs Excellences de Berne, en leur qualité de seigneurs de la Montagne de Diesse, et la duchesse de Longueville, à cause de sa seigneurie de Lignières, décide de placer des bornes entre les seigneuries. Ce sont les sept bornes qui ont été appelées les *hautes bornes*. A l'heure actuelle il en existe encore cinq. Elles formaient à l'origine les limites des souverainetés et constituent présentement la lisière occidentale du *franc-alieu*.

L'année 1625 marque une date importante dans l'histoire de la seigneurie de Lignières. Les deux co-souverains, tenant à faire cesser l'indivision qui durait depuis trois siècles dans ce territoire, firent l'échange suivant :

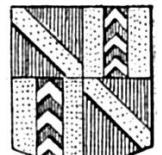
Guillaume Rinck, évêque-prince du Saint-Empire, cède au prince de Neuchâtel tous les droits qu'il avait sur Lignières, contre le fief de Miécourt, non loin de Porrentruy, qui relevait de la « directe » de Neuchâtel.

C'est à cette occasion que la mairie de Lignières reçut pour ses armes un compas d'or ouvert aux trois quarts sur champ d'azur. Dès lors elle se trouva constituée telle qu'elle existe aujourd'hui.

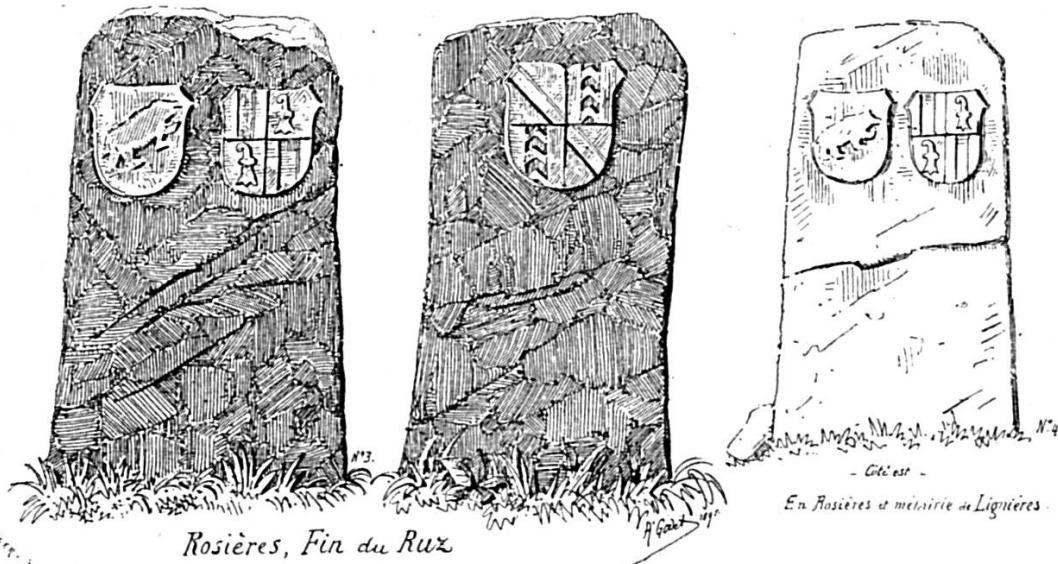
L'échange de 1625 ne mit cependant pas fin aux contestations de limites ni aux discussions concernant la justice civile et criminelle. Sept



Philip de Gundersheim



Baden-Hochberg.



conférences eurent lieu successivement au cours du dix-septième siècle et ce ne fut qu'en 1705, à la huitième, qu'une transaction intervint.

Par l'acte de 1705 il fut convenu qu'une bande de terrain, côté orient, serait ajoutée à la mairie de Lignières. Il s'agissait donc d'une extension de territoire aux dépens des terres de l'évêché. Les anciennes bornes furent conservées sous le nom de hautes bornes et on en érigea d'autres sur la nouvelle frontière qu'on appela les « petites bornes ». Sur ce nouveau territoire, soumis à la juridiction civile du prince de Neuchâtel, les acquéreurs de biens-fonds étaient exonérés des lods, d'où l'expression de *franc-alieu*. En revanche, de même que dans la seigneurie de Diesse, la juridiction criminelle appartenait alternativement à l'évêque de Bâle et à Messieurs de Berne. Nouvelle anomalie, qui ne pouvait que compliquer les choses.

Cette cote mal taillée subsista jusqu'en 1815, et le Congrès de Vienne, occupé à régler les questions européennes, ne dédaigna pas de s'inquiéter de la mairie de Lignières. L'article 3 de la déclaration dit en propres termes :

« Une petite enclave située près du village neuchâtelois de Lignières, et laquelle était aujourd'hui quant à la juridiction civile, sous la dépendance du canton de Neuchâtel, et quant à la juridiction criminelle sous celle de l'évêque de Bâle, appartiendra en toute propriété à la principauté de Neuchâtel ».

Toutefois, le barrage définitif ne fut opéré qu'en 1820, après de longs pourparlers entre la principauté et les voisins d'autre Lignières.

Avant de clore cet article, nous aimerais convier le lecteur à une promenade aux cinq Hautes-bornes du franc-alieu encore existantes.

A. + H. HIRT S.A.

BIENNE, Längasse 28
Tél. (032) 2 23 85

SAINT-IMIER, rue du Soleil 5
Tél. (039) 4 24 62

Goudronnages - Pavages - Cylindrages - Terrassements
Revêtements bitumeux

**Tous travaux avec pelle mécanique
ou trax**

870

Notz & Co. S.A. Biel 032/2 55 22

acier

de renommée mondiale

NOTZ

Sandvik

Aacier en bandes, fil
acier, pour l'indus-
trie horlogère

Avesta

Aacier inoxydable
pour boîtes de mon-
tres

Coromant

Burins de décolle-
tages en métal dur

873



LA BÂLOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Vie

Assurances adaptées à toutes les situations, pour chefs de familles, d'entreprises, enfants, etc. Rentes viagères, caisses de pension. Assurances populaires.

Accidents

Assurances individuelles, collectives, enfants, agricoles, occupants d'automobiles, voyages.

Responsabilité civile

Assurances professionnelles pour médecins, dentistes, fonctionnaires, etc. Particuliers, artisans, chefs d'entreprises, automobilistes, etc.

Agence générale pour le Jura bernois :
MARCEL MATTHEY, Pont du Moulin, Bienne

874

BOURQUARD S. A.

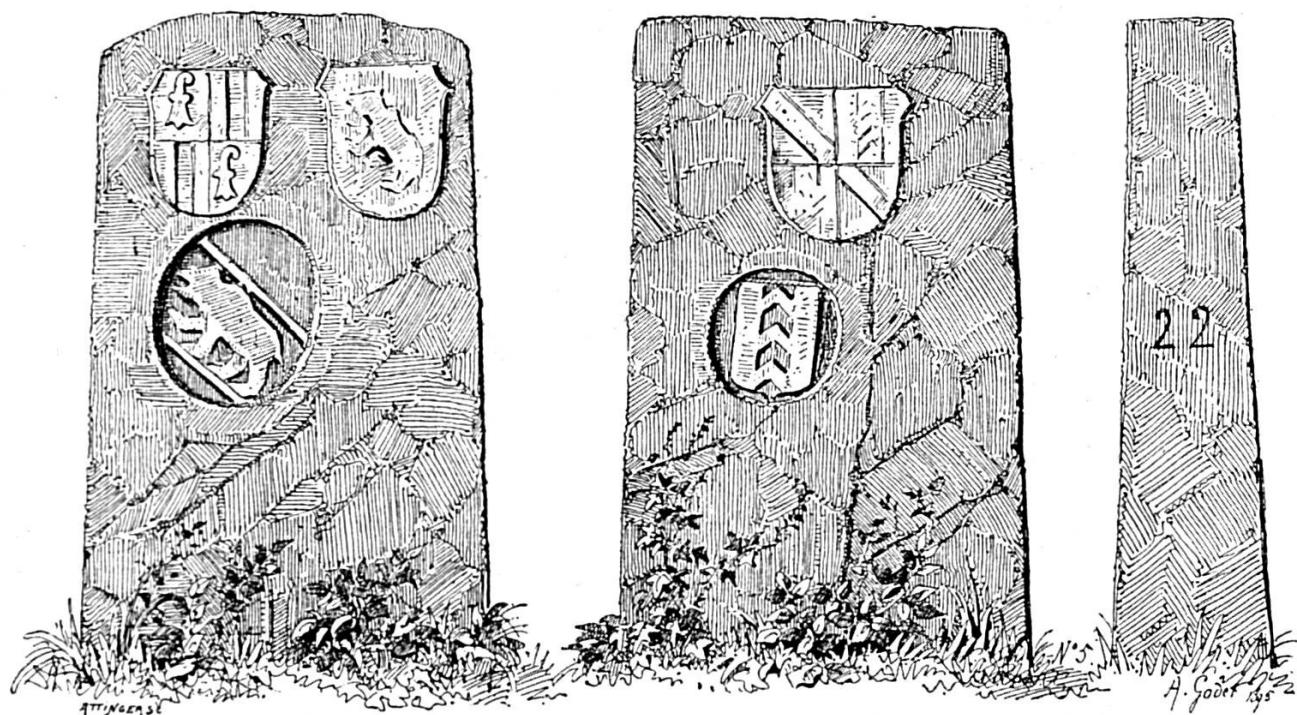
MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES MÉTAL ET ACIER



BOÉCOURT J.-B.

875

Rappelons d'abord leur érection qui remonte à 1535 ; au reste elles portent toutes, côté Neuchâtel, les armoiries des Hochberg-Baden, qui occupaient la principauté à cette époque. Les petites bornes datent de 1705 ; placées à un quart d'heure des anciennes, elles étaient au nombre de onze. Les terres sises dans l'intervalle circonscrit par les deux lignes étaient franches de lods. Cette franchise s'est perpétuée jusqu'à ce jour, et c'est peut-être la seule trace qu'ait encore le pays de Neuchâtel de l'ancien droit féodal. Notons en outre que la plantation des petites bornes a été opérée en tenant compte du franc-alieu lui-même préexistant. Aujourd'hui ce sont elles qui forment la limite de Berne



Bois de la Joux (près le Cerisier.)

et de Neuchâtel — et non plus les antiques *hautes bornes*, terme qui constitue leur désignation historique. Elles portent des numéros d'ordre et la date de 1820, d'un côté l'armoirie de Berne dans un ovale, et de l'autre les chevrons de Neuchâtel, en ovale aussi¹.

Dans sa partie la plus large, le franc-alieu a plus de deux kilomètres d'étendue. Quant à sa longueur dès Lignières à la forêt de La Joux sur les flancs du Chasseral, il compte plus de quatre kilomètres.

La première des grandes bornes, au sud du village, au lieu-dit « Champ Fahy », hauteur 1,27 m. Elle porte : a) Côté Neuchâtel, écusson de *Baden-Hochberg-Neuchâtel* en haut ; au-dessous, dans un encadrement rond, écusson chevronné de la principauté ; sur le côté S.-O., la date 1820, et de l'autre côté, 4. b) Côté extérieur : en haut écussons de l'évêque de Bâle *Philippe de Gundelsheim* (1527-1553) et de *Berne* ; au-dessous, dans un encadrement rond, écu du canton de Berne.

Ces armoiries en encadrement rond, au-dessous des écussons originaires, paraissent provenir d'un contrôle des hautes bornes fait par Berne et Neuchâtel en 1820.

L'écusson de Berne, placé à côté de celui de l'évêque de Bâle, semble indiquer le droit de protectorat de Berne, pris comme arbitre.

¹ Ces « petites bornes » sont hautes de 1 m. à 1,10 m. ; la plus récente, de 1854, porte naturellement l'écusson neuchâtelois tricolore, surmonté d'une croix fédérale.

La première borne marque aujourd'hui encore la limite entre Lignières et La Neuveville, soit entre les cantons de Neuchâtel et de Berne. La ligne de visée, tracée en creux, forme presque un angle droit.

Deuxième borne, à l'Est de Lignières, la plus haute (1,46 m.), la plus large (84 cm.) et la plus rapprochée du village. a) Côté extérieur : ours de Berne et écu de Philippe de Gundelsheim. b) Côté neuchâtelois : *Baden-Hochberg-Neuchâtel*; ces armoiries sont aujourd'hui complètement effacées, mais on distingue très bien le pourtour des écus; elles ont souffert de la griffe du temps, cette borne étant exposée plus que les autres aux morsures des intempéries.

Troisième borne, en pleins champs, à plus 2 kilomètres de la précédente. a) Côté extérieur : ours de Berne en écu avec en regard les armes de Philippe de Gundelsheim. b) Côté neuchâtelois : écu de Baden-Hochberg-Neuchâtel. Hauteur : 1,20 m.



Quatrième borne, à 400 m. de la précédente, hauteur : 1,44 m. a) Côté Est : ours de Berne et vis-à-vis armoiries de Philippe de Gundelsheim. b) Côté Ouest : écu de Baden-Hochberg-Neuchâtel.

Cinquième borne, à 1,4 km. de la précédente, hauteur 1,20 m., largeur 70 à 80 cm., épaisseur 20 à 30 cm. a) Côté extérieur : écu de Philippe de Gundelsheim avec en regard celui de Berne; en-dessous, écu de Berne en encadrement rond. b) Côté neuchâtelois : armes des Baden-Hochberg-Neuchâtel, et en-dessous, comme au N° 1, écu chevronné de la principauté en encadrement rond (contrôle de 1820). Cette borne est à la cote 1100 m. Du signal de Vorgneux, à 940 m. d'altitude, au nord-ouest du village, le spectateur se rend parfaitement compte du territoire privilégié dont il est question ici. Cette vue à vol d'oiseau du *Franc-Alleu* ne manque pas de charmes: des maisons isolées, entourées d'arbres, des prés fleuris, des champs variés, des buissons sans nombre, un ruz paisible qui naguère faisait retentir le tic tac de trois moulins, dont seul subsiste celui du milieu, une scierie s'étant substituée au moulin du haut.

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Biènne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Robert Obrist) Tout confort	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue Moderne et confortable — Salles pour sociétés	(032) 2 42 02
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (Mme R. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

Les Gros Lots

2x75'000

Gros Lots 2x75'000 Frs

3 x 20'000, 3 x 10'000, 3 x 5'000, 5 x 2'000 Frs, etc.

41'046 lots d'une valeur globale de 525'000 Frs

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot

5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot

10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

119/2

SEVA Tirage 8 Nov.

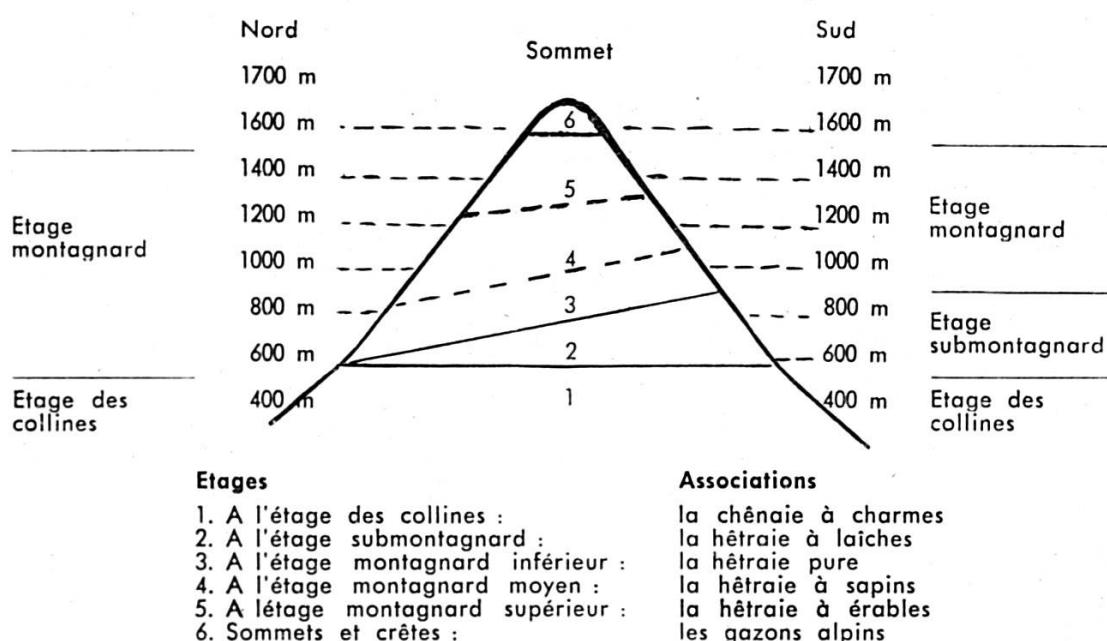
Comme le constatait déjà Ed. Quartier-La-Tente, conseiller d'Etat, dans sa monographie sur Lignières, les habitants de cette localité riche en histoire ont gardé l'obligeance, la générosité et la bienveillance d'autrefois et Lignières est peut-être un des villages les plus agricoles du pays où l'industrie n'a pas encore pénétré et qui conserve sa physionomie toute champêtre.

Emile FROTÉ

ERRATUM

Dans le bulletin No 8/1958 a paru une relation sur l'Excursion de la Société forestière bernoise dans les forêts domaniales des Ecorcheresses. Le chapitre « La hêtraie jurassienne » de la page 175 est illustré d'un tableau qui devait être complété par un cliché. Le tableau a paru sans cliché par suite d'une omission. Il est ainsi assez peu explicite. Nous le reproduisons ci-dessous tel qu'il aurait dû paraître et nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

Etages et associations climatiques du Jura suisse (d'après Moor)



CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Baisse des exportations horlogères au cours du premier semestre 1958. — Comme il fallait s'y attendre, la baisse est notable. Elle est de 12 % comparativement au premier semestre de 1957. De 587,1 millions l'année précédente, les exportations de produits horlogers passent cette année-ci à 514,7 millions, soit une baisse de 72,4 millions.

A vrai dire, ce sont les montres (baisse de 8,8 % en valeur), ainsi que les mouvements (baisse de 25,2 % ad valorem) qui ont rétrogradé.